



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire\*

**Projet de budget-programme pour l'exercice  
biennal 2018-2019**

### **Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis pour faire suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [71/297](#), par laquelle l'Assemblée s'est félicitée des mesures prises pour mettre en place, au Siège et sur le terrain, des fonctions d'assistance aux victimes et a déclaré attendre avec intérêt les propositions que le Secrétaire général formulerait à cet égard. On y trouvera les prévisions budgétaires révisées proposées au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui représentent un montant supplémentaire net de 1 326 500 dollars (montant brut : 1 431 500 dollars).

---

\* [A/72/150](#).



## I. Introduction

1. Dans son rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818), le Secrétaire général s'est déclaré déterminé à diriger l'action menée à l'échelle du système pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles sous toutes leurs formes dans l'ensemble du système des Nations Unies, en plaçant les victimes au centre des mesures prises par l'Organisation afin de prévenir et de combattre ce fléau. L'élément central de la stratégie du Secrétaire général<sup>1</sup> consiste à faire entendre la voix des victimes et à mettre leurs droits et leur dignité à l'avant-garde des efforts déployés par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

2. Aux paragraphes 11 et 12 de sa résolution 71/297, l'Assemblée générale s'est félicitée des mesures prises pour mettre en place, au Siège et sur le terrain, des fonctions d'assistance aux victimes et a souligné l'importance de fournir sans tarder un appui aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que la nécessité de recenser les lacunes, les enseignements tirés de l'expérience et de formuler des recommandations en vue d'élaborer une approche intégrée à l'échelle du système, conformément aux dispositions de sa résolution 62/214.

3. La priorité de l'Organisation est de renforcer les mesures d'aide aux victimes et de promouvoir l'accès à la justice. Pour ce faire, le Secrétaire général a proposé de nommer au rang de Sous-Secrétaire général un Défenseur des droits des victimes, qui sera appuyé par une petite équipe.

4. Le Défenseur des droits des victimes travaillera à l'échelle du système des Nations Unies afin d'élaborer une réponse stratégique intégrée pour faire en sorte qu'il existe des mécanismes fiables respectueux des droits des femmes et des enfants qui permettent aux victimes ou aux témoins de déposer plainte, que l'appui soit fourni sans tarder et que les victimes soient tenues informées dans les meilleurs délais de l'état d'avancement de leur dossier.

5. Le Défenseur des droits des victimes travaillera aussi en étroite collaboration avec les organismes publics, la société civile et les organisations nationales œuvrant dans le domaine juridique et celui des droits de l'homme, dans les pays hôtes comme dans les pays des auteurs présumés, afin d'établir des réseaux de soutien et de veiller à ce que la législation locale soit pleinement appliquée, notamment en ce qui concerne les voies de droit pour les victimes. Ces réseaux permettront également de disposer d'informations actualisées sur les procédures judiciaires et administratives, contribuant ainsi à garantir que les victimes ont accès aux voies de droit et que leurs droits sont protégés. Le Défenseur des droits des victimes invitera des experts extérieurs, des défenseurs des droits des victimes et les principales organisations d'aide aux victimes à contribuer à l'élaboration d'orientations et d'instruments visant à améliorer l'assistance apportée.

6. Dans l'additif à son rapport (A/71/818/Add.1), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale de la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires, au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, pour financer quatre

<sup>1</sup> Dans son rapport, le Secrétaire général a proposé une stratégie en quatre volets : a) faire passer les droits et la dignité des victimes en premier; b) lutter sans relâche contre l'impunité des auteurs d'exploitation et d'atteintes sexuelles; c) constituer un réseau multipartite à l'appui des initiatives des Nations Unies visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles en entretenant une relation plus directe et continue avec la société civile ainsi qu'avec les spécialistes et les organisations extérieures; d) revoir la manière dont l'Organisation aborde la communication stratégique afin de sensibiliser l'ensemble de la population au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des victimes.

emplois de temporaire [un poste de Défenseur des droits des victimes ayant rang de Sous-Secrétaire général, un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux (Autres classes)] pour le deuxième semestre 2017, ainsi que d'autres objets de dépense connexes. Dans sa résolution [71/297](#), l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son rapport correspondant ([A/71/867](#)).

7. Par ailleurs, le Secrétaire général a proposé de créer quatre emplois de temporaire afin de doter d'un poste de Défenseur des droits des victimes (P-5) les quatre missions suivantes : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Le montant estimatif des ressources nécessaires au financement de ces quatre emplois de temporaire ainsi que des autres objets de dépense connexes s'élève à 1 180 000 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 juin 2018. Le Secrétaire général a indiqué que ces dépenses seraient imputées, dans la limite des ressources approuvées, sur les budgets des missions de maintien de la paix concernées pour l'exercice 2017/18. Les ressources nécessaires au financement des fonctions d'assistance aux victimes dans les missions pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 seront présentées dans les budgets soumis à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.

8. Le Bureau du Défenseur des droits des victimes relèvera du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) au titre du Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, compte tenu de la vaste portée de son mandat. Le Défenseur des droits des victimes fera rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire du Coordonnateur spécial, qui lui-même fait rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire du Directeur de cabinet. Actuellement, il n'existe pas de ressources consacrées aux droits des victimes dans l'ensemble du Secrétariat ou d'autres organismes compétents et il n'est prévu dans le budget-programme aucun crédit au titre de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Toutefois, il est possible de financer la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles avec les ressources du maintien de la paix et les fonds extrabudgétaires.

9. On trouvera dans le présent rapport le récapitulatif des ressources supplémentaires nécessaires au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, découlant de l'application des dispositions de la résolution [71/297](#) de l'Assemblée générale, ce qui représente un montant supplémentaire net de 1 326 500 dollars (montant brut : 1 431 500 dollars).

## **II. Rapport entre les propositions considérées et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

10. Les propositions considérées portent sur les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

### III. Incidences budgétaires de la création du Bureau du Défenseur des droits des victimes

11. Le montant des ressources supplémentaires nécessaires au financement pendant l'exercice biennal 2018-2019 des activités proposées dans le présent rapport s'élève à 1 326 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel), comme on le voit dans le tableau 1.

#### Vue d'ensemble

Tableau 1

#### Ressources nécessaires, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants estimatifs pour 2018-2019 présentés dans le projet de budget-programme</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	120 707,6	933,7	121 641,3
29D. Bureau des services centraux d'appui	168 542,9	392,8	168 935,7
36. Contributions du personnel	501 590,1	105,0	501 695,1
<b>Total (brut)</b>	<b>790 840,6</b>	<b>1 431,5</b>	<b>792 272,1</b>
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>289 250,5</b>	<b>1 326,5</b>	<b>290 577,0</b>

Tableau 2

#### Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants estimatifs pour 2018-2019 présentés dans le projet de budget-programme</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	130 220,3	796,9	131 017,2
Autres dépenses de personnel	6 411,1	–	6 411,1
Émoluments des non-fonctionnaires	3 865,3	–	3 865,3
Consultants	940,9	–	940,9
Voyages des représentants	10 137,4	–	10 137,4
Voyages du personnel	3 972,4	103,4	4 075,8
Services contractuels	12 430,9	16,8	12 447,7
Frais généraux de fonctionnement	103 387,3	341,8	103 729,1
Frais de représentation	552,1	–	552,1
Fournitures et accessoires	1 501,4	4,0	1 505,4
Mobilier et matériel	1 330,2	63,6	1 393,8
Subventions et contributions	14 501,2	–	14 501,2
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>289 250,5</b>	<b>1 326,5</b>	<b>290 577,0</b>
Contributions du personnel	501 590,1	105,0	501 695,1
<b>Total (brut)</b>	<b>790 840,6</b>	<b>1 431,5</b>	<b>792 272,1</b>

## Chapitre premier

### Politiques, direction et coordination d'ensemble

Tableau 3  
**Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### *Budget ordinaire*

	<i>Montants estimatifs pour 2018-2019 présentés dans le projet de budget-programme</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
A. Organes directeurs	39 051,5	–	–
B. Secrétaire général	2 462,6	–	–
C. Direction exécutive et administration	40 401,6	–	–
D. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé	3 684,1	–	–
E. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	3 313,0	–	–
F. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants	4 862,0	–	–
G. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	7 120,8	–	–
H. Bureau de l'administration de la justice	15 988,1	–	–
I. Bureau de la déontologie	3 823,9	–	–
J. Bureau du Défenseur des droits des victimes	–	933,7	933,7
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>120 707,6</b>	<b>933,7</b>	<b>121 641,3</b>

Tableau 4  
**Ressources nécessaires par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants estimatifs pour 2018-2019 présentés dans le projet de budget-programme</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	73 306,9	796,9	74 103,8
Autres dépenses de personnel	3 768,3	–	3 768,3
Émoluments des non-fonctionnaires	3 865,3	–	3 865,3
Consultants	613,2	–	613,2
Voyages des représentants	10 137,4	–	10 137,4
Voyages du personnel	3 860,6	103,4	3 964,0
Services contractuels	8 146,5	16,8	8 163,3
Frais généraux de fonctionnement	1 395,2	5,1	1 400,3
Frais de représentation	46,6	–	46,6
Fournitures et accessoires	283,4	4,0	287,4
Mobilier et matériel	283,0	7,5	290,5
Subventions et contributions	14 501,2	–	14 501,2
<b>Total</b>	<b>120 707,6</b>	<b>933,7</b>	<b>121 641,3</b>

## IV. Bureau du Défenseur des droits des victimes

12. Le Bureau du Défenseur des droits des victimes sera chargé d'appuyer, de suivre et d'harmoniser une réponse stratégique intégrée d'assistance et d'appui aux victimes en coordination avec les acteurs du système des Nations Unies sur le terrain et au Siège, conformément aux dispositions de la résolution 62/214 de l'Assemblée générale et au rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818). La responsabilité de l'exécution du mandat incombe à la composante J (Bureau du Défenseur des droits des victimes) du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 5

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en engageant les parties prenantes de l'ensemble du système des Nations Unies à collaborer afin de fournir aux victimes une protection et une assistance adéquates et des mécanismes fiables de recours à la justice

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Transparence et prise de conscience accrues des besoins des victimes au cours du cycle de vie d'un rapport sur l'exploitation et les abus sexuels (du dépôt de la plainte à la décision finale) grâce à une meilleure coordination des acteurs du système des Nations Unies	Nombre de stratégies et de cadres qui intègrent une perspective axée sur la victime	Objectif Estimations Nombre effectif	3		
b) Facilitation de l'appui aux victimes pour qu'elles aient un meilleur accès à la justice, notamment en assurant la diffusion d'informations utiles, en fournissant des conseils concernant le dépôt de plainte en cas d'infraction présumée et en assurant un accompagnement dans le cadre des procédures se déroulant dans les pays hôtes et/ou les pays des auteurs présumés	Nombre de points de contact désignés à l'échelle du système	Objectif Estimations Nombre effectif	15		

### Facteurs externes

13. Le Bureau du Défenseur des droits des victimes devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les institutions gouvernementales, la société civile et les organisations de défense des droits de l'homme et juridiques nationales collaborent pour créer des réseaux de soutien, veiller à ce que les effets de la législation locale, y compris les voies de recours pour les victimes, sont exercées, et sont disposées à renforcer la coordination dans la promotion de mesures de protection des victimes pendant les enquêtes et les procédures disciplinaires ou administratives; b) les acteurs du système des Nations Unies coordonnent et soutiennent une intervention stratégique intégrée en faveur des droits des victimes et apportent une aide.

## Produits

14. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 6

### Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire)</b>	
Communiqués et conférences de presse	
1. Communiqués et conférences de presse	20
Documentation technique	
2. Élaboration, entretien et mise à jour d'un outil ou d'une base de données interne de suivi de l'état d'avancement des procédures judiciaires et administratives dans les pays d'accueil et les pays des auteurs d'infractions présumés	1
<b>Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire)</b>	
Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions	
3. Réunions de coordination interinstitutions afin de répondre aux besoins des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles	4
4. Échanges de vues entre experts avec partenaires de la société civile	4
Contribution à des produits communs	
5. Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles	2

15. La répartition des ressources prévues pour le Bureau est indiquée dans le tableau 7.

Tableau 7

### Ressources nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants estimatifs pour 2018-2019 présentés dans le projet de budget-programme</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	–	796,9	796,9
Voyages du personnel	–	103,4	103,4
Services contractuels	–	16,8	16,8
Frais généraux de fonctionnement	–	5,1	5,1
Fournitures et accessoires	–	4,0	4,0
Mobilier et matériel	–	7,5	7,5
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	–	<b>933,7</b>	<b>933,7</b>

16. Le montant de 933 700 dollars permettrait de financer quatre postes [1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] ainsi que les autres objets de dépense nécessaires à l'exécution du mandat du Bureau. Les ressources affectées aux autres objets de dépense permettraient de financer les voyages (103 400 dollars) et des dépenses opérationnelles telles que les services contractuels couvrant le coût standard des

accords de prestation de services afférents aux services d'appui à la maintenance et à d'autres services fournis par le Bureau de l'informatique et des communications (16 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement y compris la location de matériel de bureau et les services de communication (5 100 dollars) et les fournitures et accessoires, à savoir les fournitures de papeterie et de bureau (4 000 dollars) et le mobilier et le matériel, en vue de l'acquisition de matériel de bureautique (7 500 dollars).

17. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, il est proposé de créer les quatre postes suivants :

a) Un poste de Défenseur des droits des victimes (sous-secrétaire général), dont le titulaire aurait pour mandat d'élaborer une réponse stratégique intégrée, en coordination avec les acteurs du système des Nations Unies chargés de porter assistance aux victimes conformément aux dispositions de la résolution 62/214 de l'Assemblée générale;

b) Un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4), dont le titulaire travaillerait avec les entités concernées du système des Nations Unies afin d'élaborer des mécanismes et des politiques à l'échelle du système qui favorisent des procédures fiables et respectueuses des droits des femmes et des enfants grâce auxquelles une victime ou un témoin peut déposer plainte, et qui garantissent l'acheminement rapide d'une aide adaptée et un accès adapté et rapide à des procédures judiciaires;

c) Un poste de spécialiste des questions politiques/assistant spécial (P-3), dont le titulaire occuperait les fonctions d'assistant spécial du Défenseur des droits des victimes et appuierait l'exécution du mandat du Bureau;

d) Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)], dont le titulaire aiderait le Bureau du Défenseur des droits des victimes dans l'ensemble des tâches administratives du Bureau, y compris en fournissant un appui fonctionnel.

## **Chapitre 29D**

### **Bureau des services centraux d'appui**

18. Le montant révisé des ressources nécessaires au Bureau des services centraux d'appui est indiqué dans le tableau 8.

Tableau 8  
**Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants estimatifs pour 2018-2019 présentés dans le projet de budget-programme</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	56 913,4	–	56 913,4
Autres dépenses de personnel	2 642,8	–	2 642,8
Consultants	327,7	–	327,7
Voyages du personnel	111,8	–	111,8
Services contractuels	4 284,4	–	4 284,4
Frais généraux de fonctionnement	101 992,1	336,7	102 328,8
Frais de représentation	5,5	–	5,5
Fournitures et accessoires	1 218,0	–	1 218,0
Mobilier et matériel	1 047,2	56,1	1 103,3
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>168 542,9</b>	<b>392,8</b>	<b>168 935,7</b>

19. Les ressources supplémentaires demandées au titre des autres objets de dépense, d'un montant de 392 800 dollars, permettraient de financer la location de locaux et les dépenses non renouvelables au titre du mobilier et du matériel découlant aux quatre postes proposés.

## VII. Conclusions et recommandations

20. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver le montant des ressources supplémentaires demandées, soit 1 326 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel);

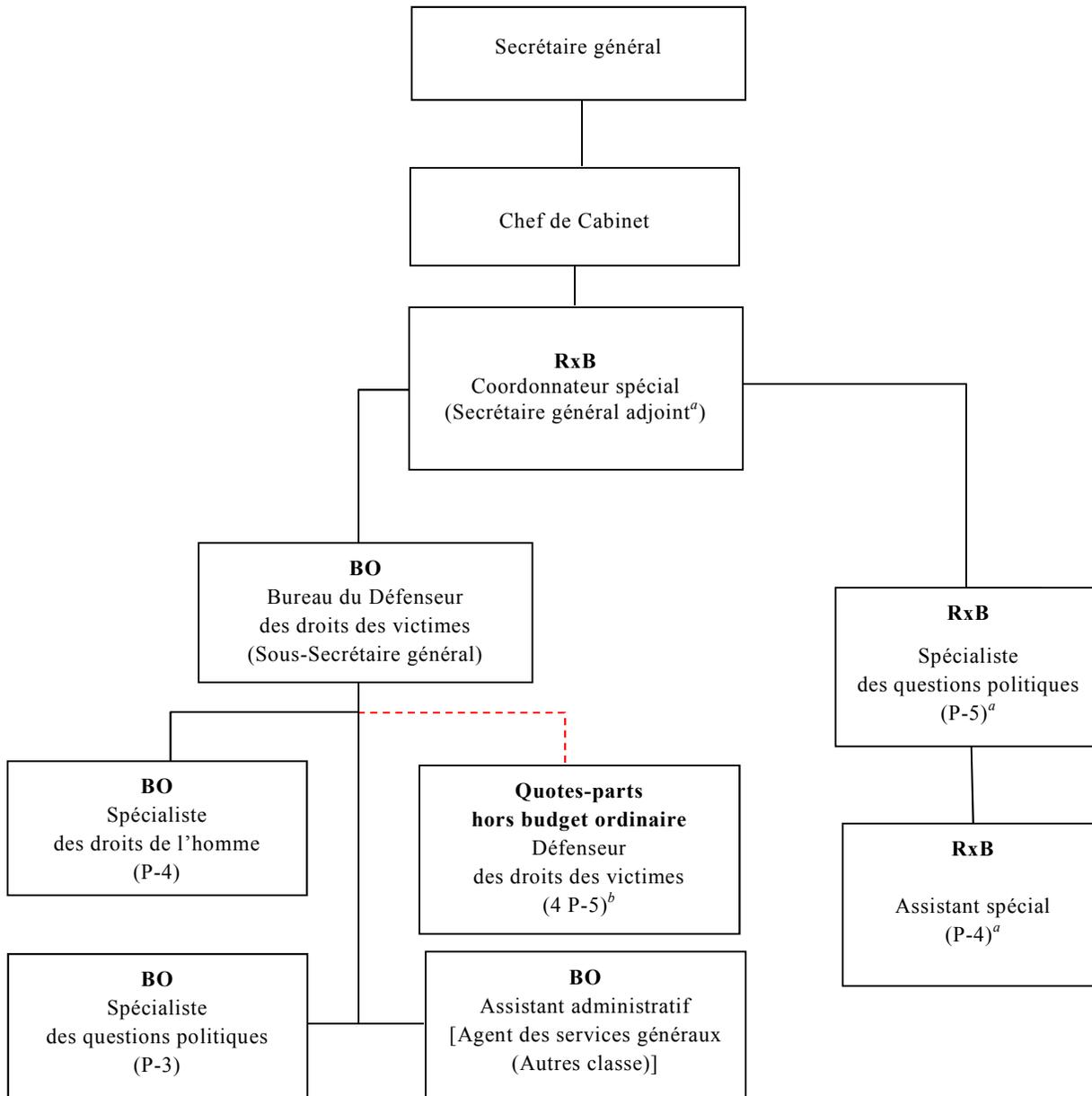
b) Approuver la création des quatre postes, dont un poste de sous-secrétaire général, un poste P-4, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble);

c) Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 1 326 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (933 700 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (392 800 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui serait imputé sur le fonds de réserve;

d) Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 105 000 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

## Annexe

## Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019



*Abréviations* : BO = budget ordinaire; RxB = ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Sous réserve de la prorogation du mandat du Bureau du Coordonnateur spécial et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

<sup>b</sup> Repris au titre des différentes missions de maintien de la paix.